

MONSIEUR MACRON :

« EXIGEZ LA LIBERATION DE Mme SHATHA ODEH ! »

***« DEMANDEZ A L'UNION EUROPEENNE D'INTERVENIR AUPRES DE
L'ETAT ISRAELIEN ! »***

Aux premières heures du 7 juillet 2021, Mme Shatha Odeh Abu Fannouneh (Mme Odeh), 60 ans, a été arrêtée arbitrairement et de force chez elle à Ramallah, en Palestine par les Forces d'Occupation Israéliennes (FOI). Mme Odeh, mère de trois enfants, est infirmière de son métier et exerce actuellement la fonction de Directrice du Health Work Commitees. Elle est une spécialiste dévouée des soins de santé et a travaillé infatigablement pendant la pandémie de COVID-19 pour assurer des services de santé aux Palestiniens à travers la Cisjordanie. Elle est également Directrice du Comité de Travail Sanitaire / Health Work Committee (CTS / HWC) et coordonnatrice de PEOPLE'S HEALTH MOVEMENT (PHM), le mouvement populaire pour la santé, pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et membre du conseil mondial du PHM/MPS.

L'arrestation de Mme Odeh est une illustration des tentatives d'Israël de décourager les personnes et les organisations de fournir les services de santé, qui sont un besoin urgent, à des milliers de Palestiniens, spécialement dans les zones éloignées, hors de portée des autorités palestiniennes. Les défenseurs des droits humains et les dispensateurs de soins médicaux palestiniens ont été visés de façon croissante ces dernières années par l'état d'Israël. Les arrestations arbitraires, en violation du droit international, ont été un outil essentiel utilisé par les Israéliens pour réprimer, dominer et contrôler les Palestiniens, y compris les défenseurs des droits humains, et les dispensateurs de soins médicaux, elles sont encore plus choquante en pleine pandémie où le peuple palestinien subit un apartheid vaccinal durant qu'en Israël on bat des records de vaccination.

1. La Fédération SUD Santé Sociaux exige la libération immédiate de Madame Shatha Odeh ainsi que la restitution de ses biens, y compris son téléphone portable et sa voiture, illégalement confisqués sans ordre de réquisition et en l'absence de « nécessités militaires » ou d'« opérations militaires » requises par les articles 52 et 53 du Règlement de La Haye (1907).
2. Condamner cette arrestation arbitraire et appelle Israël à mettre fin à ses pratiques inhumaines de conduites et de transferts prolongés de prisonniers entre les prisons, dans des espaces confinés pendant des heures, dans des conditions causant une « souffrance intense » ;
3. Exige que l'Etat d'Israël, la puissance occupante, mette fin à ses pratiques de déportation des prisonniers palestiniens hors du territoire occupé, empêchant les familles de rendre visite à ceux qui sont incarcérés sans motif ;



Fédération SUD Santé Sociaux



Com m u n i q u é d e P r e s s e

4. Exige la fin de l'occupation prolongée, du blocus économique et sanitaire, des annexions de jure et de facto et de l'apartheid du territoire palestinien par Israël.
5. La Fédération SUD Santé Sociaux exige du gouvernement Français et de l'Union Européenne de faire de même et de soutenir les recours en cours devant le rapporteur des Nations Unies pour la détention arbitraire et les défenseurs des droits de l'homme formés le Conseil des organisations palestiniennes des droits de l'homme et le réseau des ONG palestiniennes.
6. La fédération SUD Santé Sociaux appelle les salariés des secteurs publics et privés de la santé, du social et du médico-social à signer massivement la pétition initiée par la plateforme Française des ONG pour la Palestine. :

<https://plateforme-palestine.org/Demandez-la-liberation-immédiate-du-Dr-Shatha-Odeh?fbclid=IwAR3ZvlxKoWjmly4VBeKKupC-sMv37RiHGqffwO9Hg8F-px7bVVqR9vxhYLE>

Paris le 17 septembre 2021

